

Rapport sur les questions financières pour 2019, 2020 et 2021

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à :

- i. examiner et accepter les états financiers vérifiés au 31 décembre 2020 ;
- ii. prendre note des résultats du budget administratif pour 2020 ;
- iii. prendre note de l'état du budget non administratif et des contributions volontaires pour 2020 ;
- iv. prendre note des soldes non dépensés/non affectés qui sont reportés de 2020 à 2021 comme décrit au paragraphe 21 ;
- v. approuver l'allocation de la ligne budgétaire D « Appui aux initiatives régionales » du budget administratif, d'un montant de 25 000 CHF à chacune des quatre IRR éligibles, ainsi qu'un montant supplémentaire de 10 000 CHF pour deux IRR comme décrit au paragraphe 34 ;
- vi. approuver et prendre note des ajustements proposés par le Secrétariat au budget administratif approuvé par la COP13 pour 2021, tels que décrits aux paragraphes 35 et 36 et figurant dans la colonne E du tableau de l'annexe 4 ;
- vii. approuver la présentation des « autres bénéfiques » dans une ligne budgétaire unique pour la nouvelle période triennale, comme décrit au paragraphe 37 ;
- viii. approuver l'affectation des économies réalisées dans le budget administratif d'un montant de 12 000 CHF à l'examen des résolutions, comme décrit au paragraphe 38 ;
- ix. approuver l'affectation des économies réalisées dans le budget administratif d'un montant de 90 000 CHF aux travaux du Groupe de travail sur l'examen du Plan stratégique, comme décrit au paragraphe 39 ;
- x. approuver une augmentation de la provision pour les arriérés de contributions d'un montant pouvant aller jusqu'à 72 000 CHF, comme décrit au paragraphe 40 ;
- xi. examiner les options proposées par le Secrétariat concernant une utilisation possible des économies réalisées en 2020 comme décrit dans le paragraphe 42.

Contexte

1. Le présent rapport traite des questions financières concernant les résultats du budget administratif et du budget non administratif de la Convention sur les zones humides pour 2020, le solde reporté de 2020 à 2021, et le budget pour 2021.
2. De nouvelles améliorations dans la gestion financière du Secrétariat ont été validées par les auditeurs externes, toutes les questions qui étaient ouvertes avant l'entrée en fonction de la Secrétaire générale en 2016 ayant été désormais closes par l'audit de 2019 sans que les auditeurs ne soulèvent d'autres problèmes. Les résultats positifs de l'*Examen de la gestion financière des comptes des fonds non administratifs (restreints)* réalisé par l'Unité de surveillance de l'UICN et soumis au Comité permanent à sa 55^e Réunion (SC55) ont fait l'objet d'un suivi, une seule question dépendant de décisions prise à l'UICN (voir paragraphe 45). Les responsabilités internes et la répartition des contrôles entre l'UICN et le Secrétariat ont été mises à jour. Les processus de gestion financière ont été encore améliorés et des orientations élaborées, conformément aux politiques et procédures de l'UICN, le cas échéant.
3. L'année 2020 a été une année particulière marquée par la flambée de la pandémie de COVID-19, qui a eu un impact sur la mise en œuvre par le Secrétariat de son plan de travail et du budget de la Convention, entraînant une moindre exécution des lignes budgétaires, en particulier celles nécessitant des déplacements, comme les réunions des organes directeurs et subsidiaires et les déplacements du Secrétariat, ce qui a permis de réaliser des économies budgétaires. Le Sous-groupe sur les finances a examiné le budget 2020 et a procédé à des changements lors de ses réunions du 15 juin 2020 et du 13 janvier 2021, et continue de surveiller l'exécution du budget par le Secrétariat (conformément à la Décision SC58-30).

Résultats pour 2020 : budget administratif

4. L'état financier 2020 vérifié figure à l'annexe 1.
5. Le résumé des résultats du budget administratif 2020 est joint à l'annexe 2. Il indique dans la colonne A un budget pour 2020 de 5 081 000 CHF approuvé par la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*. La colonne B du même tableau présente l'utilisation autorisée de l'excédent de 76 000 CHF au cours de l'année pour couvrir le déficit budgétaire découlant du recrutement d'un assistant financier et comptable, conformément au paragraphe 15 de la Résolution XIII.2, tandis que la colonne C indique les soldes engagés et l'utilisation autorisée des excédents pour un total de 588 000 CHF. Ce montant comprend l'utilisation des fonds approuvés au cours des années précédentes pour les postes suivants : le Groupe de travail sur l'efficacité (Résolution XIII.2, paragraphe 16) ; les engagements du budget 2018 (reportés à 2019) ; l'utilisation de l'excédent autorisée par la 57^e Réunion du Comité permanent (voir l'annexe 9.2 du rapport de la SC57, approuvée par la Décision SC57-47). La colonne D fait apparaître les fonds non engagés reportés de 2019 à 2020, approuvés lors de la 58^e Réunion du Comité permanent, qui s'est déroulée virtuellement en juin 2020, et la colonne E révèle les allocations approuvées par le Comité permanent entre les sessions en février 2021.
6. Conformément aux instructions du Comité permanent lors de sa 58^e Réunion virtuelle (annexe 4 du rapport de la SC58, approuvé par la Décision SC58-30), le budget administratif 2020 a été révisé pour tenir compte des économies réalisées dans différentes lignes budgétaires en raison de la pandémie de COVID-19 qui a affecté les activités prévues, telles que les voyages, les réunions et la mise en œuvre d'activités par les Initiatives régionales Ramsar (IRR). Les économies d'un montant de 240 000 CHF réalisées par rapport au budget initial approuvé par la

COP13 et le montant de 489 000 CHF non dépensés en 2019 et reportés en 2020 ont permis d'approuver un montant total de 729 000 CHF en économies versées au budget administratif 2020.

7. En février 2021, le Comité permanent a approuvé entre les sessions une allocation supplémentaire de 10 000 CHF chacune à deux Initiatives régionales Ramsar, soit un total de 20 000 CHF. En conséquence, le montant des économies budgétées en 2020 a été réduit à 220 000 CHF, ce qui donne des économies sur le budget administratif 2020 d'un montant total de 709 000 CHF.
8. Le budget total disponible pour 2020 était donc de 6 664 000 CHF. L'annexe 2 présente également les recettes et dépenses finales de 2020 confirmées par l'état financier (annexe 1) et le solde au 31 décembre 2020 pour chaque ligne et catégorie budgétaires.
9. Le Comité permanent est invité à examiner et à accepter l'état financier vérifié de 2020 (annexe 1). L'état financier complet vérifié de 2020, y compris les notes et l'avis de l'audit, a été publié sur le site Web de la Convention.¹
10. À la fin de 2020, le solde du budget administratif s'élevait à 2 253 000 CHF. Ce montant comprenait 712 000 CHF de fonds préengagés/planifiés en 2020 à dépenser en 2021, et 1 590 000 CHF de fonds non engagés et non dépensés, dont il faut déduire le déficit net de recettes de 47 000 CHF. Le tableau 1 ci-dessous présente un résumé des fonds préengagés/planifiés et non engagés reportés du budget administratif 2020.
11. Dans sa Décision SC57-50², le Comité permanent a décidé que les soldes non engagés/non dépensés des lignes budgétaires pouvaient être reportés à l'année suivante au cours de la période triennale et présentés à la réunion suivante du Sous-groupe sur les finances. Par conséquent, le total des soldes non engagés/non dépensés a été reporté à 2021.

Table 1: Résumé des fonds préengagés et non engagés du budget administratif 2020 reportés (en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Catégorie/ Département	Fonds préengagés/ planifiés en 2020 à dépenser en 2021 (A)	Fonds non engagés en 2020 reportés en 2021 (B)	Reports de 2020 à 2021 (C=A+B)	Commentaires sur les fonds préengagés/planifiés et les économies
Cadres supérieurs et gouvernance	0	175	175	Économies : i) vacance du poste d'assistant de conférence pendant la première moitié de 2020 et ii) ajustement des salaires et des prestations liées à l'emploi et iii) baisse du nombre de déplacements en raison de la pandémie.

¹ Voir https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/report_auditor_ramsar_2020_e.pdf

² Décision SC57-50: « Conformément aux responsabilités définies dans la Résolution 5.2, *Questions financières et budgétaires*, annexe 3, paragraphe 8, le Comité permanent décide que les soldes non engagés/non dépensés des lignes budgétaires peuvent être reportés à l'année suivante pendant la période triennale et présentés à la réunion suivante du Sous-groupe sur les finances. »

Catégorie/ Département	Fonds préengagés/ planifiés en 2020 à dépenser en 2021 (A)	Fonds non engagés en 2020 reportés en 2021 (B)	Reports de 2020 à 2021 (C=A+B)	Commentaires sur les fonds préengagés/planifiés et les économies
Mobilisation des ressources et sensibilisation	164	50	214	Préengagés/planifiés : i) 4000 services informatiques, ii) 28 000 JMZH et 50 ^e anniversaire 2021, iii) 53 000 programme CESP, et iv) 79 000 communication, traductions, publications et établissement de rapports planifiés à titre de préparatifs pour la COP14. Économies : (i) reclassement du poste de directeur et recrutement d'un responsable de la mobilisation des ressources et de la sensibilisation en 2020, ii) autres prestations liées à l'emploi, et iii) baisse du nombre de déplacements.
Appui et conseils aux Régions	96	225	321	Préengagés/planifiés : (i) 96 000 mise en œuvre des Missions consultatives Ramsar reportée à 2021. Économies : i) vacances de postes et ajustements ; poste de conseiller régional pourvu à la mi-2020, et ii) baisse du nombre de déplacements.
Appui aux Initiatives régionales	97	0	97	Préengagés/planifiés : la mise en œuvre se poursuit en 2021 pour i) 21 000 Groupe de travail sur les IRR (Résolution XIII.9, paragraphes 9 et 10) et ii) 76 000 IRR sur le bassin de l'Amazone.
Services scientifiques et techniques	114	328	442	Préengagés/planifiés : 7000 autres prestations liées à l'emploi, ii) 35 000 mise en œuvre du GEST et iii) 72 000 poursuite de la mise en œuvre en 2021 pour les inventaires. Économies : i) poste vacant de Directeur, Science et Politique, ii) baisse du nombre de déplacements, iii) mise en œuvre et réunions du GEST en présentiel n'ont pas eu lieu et v) Service d'information sur les Sites Ramsar.
Administration /Web	95	16	111	Préengagés/planifiés : i) 10 000 frais de recrutement et départ de membres du personnel, et ii) 85 000 plan de renforcement des capacités à mettre en œuvre au cours des 3 années de la période triennale. Économies : fournitures et équipements de bureau.
Services au Comité permanent	17	83	100	Préengagés/planifiés : 14 000 Groupe de travail sur l'efficacité, et ii) 3000 Examen des résolutions (Résolution XIII.4). Économies : services au Comité permanent car la réunion en présentiel n'a pas eu lieu.

Catégorie/ Département	Fonds préengagés/ planifiés en 2020 à dépenser en 2021 (A)	Fonds non engagés en 2020 reportés en 2021 (B)	Reports de 2020 à 2021 (C=A+B)	Commentaires sur les fonds préengagés/planifiés et les économies
Provisions, différences liées au change et services juridiques	129	714	843	Préengagés/planifiés : i) 17 000 analyse financière du statut juridique du Secrétariat, ii) 28 000 conseils juridiques, iii) 16 000 audit, et iv) 68 000 de provision pour les contributions impayées. Économies : nettes de i) 73 000 provisions pour le personnel, ii) 709 000 économies sur les fonds non engagés reportés du budget 2020 et 2019 de la SC58, iii) 26 000 économies sur les services juridiques, et iii) perte liée au change de 94 000 pour 2019 et 2020.
Sous-total	712	1 590	2 302	
Déficit des recettes par rapport au budget		-47	-47	47 000 en moins, impôts sur le revenu et intérêts créditeurs.
Montants arrondis		-2	-2	
Solde total du budget administratif 2020	712	1 541	2 253	

12. Les points suivants sont soulignés pour examen par le Comité permanent :

- a. Les prévisions de recettes ont généralement été conformes au budget, à l'exception de l'impôt sur le revenu, qui a été inférieur de 40 000 CHF au budget en raison de vacances de postes, tandis que les autres recettes, y compris les intérêts créditeurs, ont été inférieurs au budget de 7 000 CHF.
- b. Les coûts salariaux globaux de 3 030 000 CHF correspondaient à un taux d'exécution du budget de 83 % et les coûts salariaux ont représenté 69 % du montant total des dépenses prévues.
- c. Aucune augmentation du coût de la vie imposée par l'UICN n'était entrée en vigueur depuis 2011. Les augmentations salariales fondées sur les performances mises en œuvre par l'UICN en 2017 ont été appliquées au Secrétariat en 2020, conformément aux politiques et pratiques de l'UICN. En 2020, le Secrétariat a appliqué la politique de promotion de l'UICN mise en œuvre en 2019, conformément aux lignes directrices de l'UICN pour la promotion globale des ressources humaines. Les augmentations de salaires qui en ont résulté ont été intégrées au budget approuvé pour la période triennale (Résolution XIII.2, paragraphe 14 et annexe 1).
- d. Conformément à la Décision SC58-31, les provisions sont présentées dans deux lignes budgétaires distinctes : 1) les provisions pour le personnel ; et 2) les provisions pour les contributions impayées. Ceci devrait permettre une meilleure gestion et transparence dans l'utilisation des provisions.

- e. Les provisions pour le personnel budgétisées ont augmenté de 23 000 CHF en raison d'une révision nette des estimations comme suit : augmentation de la provision pour licenciement du personnel de 18 000 CHF, diminution de la provision pour rapatriement du personnel de 29 000 CHF et diminution de la provision pour congés du personnel de 12 000 CHF.
 - f. Sur le total des provisions budgétées pour les contributions impayées de 162 000 CHF, le montant utilisé a été de 94 000 CHF, laissant un solde non utilisé de 68 000 CHF.
13. Comme mentionné au paragraphe 11 ci-dessus, les fonds préengagés et les soldes non engagés/non dépensés seront reportés à 2021.
14. Les fonds qui, avant 2017, étaient transférés à des projets, restent dans la catégorie des fonds non administratifs et sont utilisés aux fins spécifiques approuvées par la Décision SC54-26. Une synthèse de ces activités figure dans le rapport sur les fonds non administratifs affectés à des projets, à l'annexe 3. La pratique qui consistait à effectuer de tels transferts a été abandonnée en 2017.

Le Comité permanent a approuvé les révisions du budget administratif de 2020

15. Les ajustements suivants ont été apportés au budget administratif en 2020 :
- a. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, le budget administratif 2020 approuvé par la COP13 a été révisé lors de la 58^e Réunion virtuelle du Comité permanent (SC58) (Décision SC58-30) en juin 2020 afin de prendre en compte les économies réalisées dans différentes lignes budgétaires en raison de la pandémie de COVID-19 qui a affecté des activités telles que les déplacements et les réunions, ainsi que la mise en œuvre d'activités dans le cadre des Initiatives régionales Ramsar.
 - b. Par sa Décision SC58-28, le Comité permanent « approuve l'affectation de 15 000 CHF sur une proposition originale de 25 000, à chacune des quatre Initiatives régionales Ramsar éligibles pour leurs activités en 2020 à partir de la ligne D « Appui aux initiatives régionales » du budget administratif, en tenant compte des reports de 2019 et de la situation pandémique susceptible d'entraîner une limitation des activités pendant le reste de 2020, et note que les membres du Sous-groupe sur les finances sont prêts à examiner, lors de leur réunion d'octobre, une demande supplémentaire de 10 000 CHF de la part des IRR éligibles ».
 - c. En conséquence et suite aux demandes faites par deux Initiatives régionales Ramsar, le Comité permanent a approuvé entre les sessions, en février 2021, l'affectation du solde de 10 000 CHF inscrits au budget sur une proposition d'origine de 25 000 CHF en faveur de deux des quatre Initiatives régionales Ramsar (IRR) éligibles au titre de la Décision SC58-28, aux fins de la réalisation de leurs activités en 2020, à partir du poste D du budget administratif. Les deux IRR concernées sont l'Initiative régionale Ramsar pour l'Asie centrale et l'Initiative régionale Ramsar indo-birmane.
 - d. Ces révisions apparaissent dans le budget 2020. Les économies budgétaires réalisées en 2020 d'un montant de 709 000 CHF (voir paragraphe 7 ci-dessus) sont présentées séparément sous le poste K. « Divers - Fonds de réserve » en tant que « Budget SC58 & économies reportées non engagées » dans l'annexe 2 et l'annexe 4.

Report de 2020

16. Le bilan des recettes et des dépenses pour 2020 figurant dans les états financiers vérifiés (voir annexe 1, tableau II) montre que le solde des fonds administratifs à la fin de l'année était de 3 318 000 CHF. Ce montant comprend le solde des fonds administratifs de 2019 (début 2020) d'un montant de 2 648 000 CHF et le solde net des recettes sur les dépenses pour 2020 d'un montant de 670 000 CHF selon les états financiers vérifiés et les résultats du budget administratif 2020 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 (annexe 2).
17. Le solde du budget administratif 2020 ci-dessus comprend le fonds de réserve de 762 000 CHF. Cela correspond à 15 % du budget administratif annuel, le niveau maximum approuvé par la COP13 au paragraphe 33 de la Résolution XIII.2. Il n'est donc pas nécessaire de réaffecter des ressources à cette fin.
18. Le solde du fonds administratif comprend également les 76 000 CHF approuvés pour 2021 après ajustement à partir de l'excédent de 228 000 CHF de 2018 à utiliser au cours de la période triennale 2019-2021 (Résolution XIII.2, paragraphe 15), afin de couvrir l'écart créé dans le budget administratif du Secrétariat par le coût d'un nouveau poste d'assistant financier et comptable (des coupes ont été effectuées dans les lignes budgétaires *Communications*, *Déplacements*, *GEST*, ainsi que *Planification et renforcement des capacités* qui étaient couvertes par cet excédent).
19. En outre, les soldes non dépensés et préengagés de 712 000 CHF, y compris l'utilisation autorisée de l'excédent de 2018 (Décision SC57-47) et le budget ajusté intersessions (Décision SC58-30 de la 58^e Réunion du Comité permanent), comme détaillé dans le tableau 1 et le paragraphe 7 ci-dessus, seront dépensés en 2021 et ont donc été inclus dans le budget 2021 (annexe 4).
20. Enfin, il existe des soldes non dépensés et non engagés d'un montant de 1 590 000 CHF, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus. Comme mentionné au paragraphe 11 ci-dessus, conformément à la Décision SC57-50, le Secrétariat présente les soldes 2020 non engagés et non dépensés comme reportés à 2021.
21. Le Secrétariat souhaite suggérer quelques utilisations possibles de ces économies dans la section « Budget administratif 2021 » du présent document.

Résultats pour 2020 : budget non administratif et contributions volontaires

22. Conformément à l'annexe 1, section II, *État des recettes et des dépenses pour l'exercice clos au 31 décembre 2020*, des recettes de projets de 47 000 CHF et des contributions volontaires de la Région Afrique³ de CHF 12K ont été versées en 2020, ce qui donne un total de recettes provenant de contributions volontaires non administratives de 59 000 CHF versé en 2019. Le détail des fonds non administratifs au 31 décembre 2020 figure à l'annexe 3.
23. Les contributions volontaires reçues en 2020 figurent dans le tableau 2 ci-dessous. Selon les instructions du Comité permanent dans sa Décision SC53-32, le tableau résume les contributions reçues et leur utilisation désignée. Il est fait référence aux priorités en matière de collecte de fonds des Parties contractantes indiquées à l'annexe 3 de la Résolution XII.2.

³ Voir paragraphe 23 de la Résolution X.2 *Questions financières et budgétaires*, <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-x2-questions-financieres-et-budgetaires>.

Tableau 2 : Recettes des projets provenant de contributions volontaires non administratives reçues en 2020

(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Nom du donateur	Montant des recettes	Description
États-Unis	26	Fonds Wetlands for the Future
Norvège	16	50 ^e Anniversaire et Journée mondiale des zones humides
Norvège	5	Mission consultative Ramsar, Lac Prespa
Total des recettes des projets	47	

24. On constate un recul des contributions volontaires non administratives par rapport à 2019 (les contributions se sont élevées à 379 000 CHF) et aux années précédentes, en grande partie en raison de la pandémie sans précédent de COVID-19, qui a entraîné le report de certaines activités, telles que les Missions consultatives Ramsar, la mise en œuvre de projets, les déplacements et les réunions, ce qui s'est soldé par une diminution des dépenses et a eu un impact sur la collecte de fonds.
25. L'accord de partenariat avec Danone s'est achevé à la fin de 2020. Il est difficile de savoir si Danone continuera à apporter son soutien financier à l'avenir compte tenu des défis financiers liés au COVID-19 que l'entreprise doit relever et d'une évolution des priorités de l'entreprise qui doit s'adapter à un nouvel environnement opérationnel. Le Secrétariat mène actuellement des discussions à ce sujet. Toujours en 2020, le Secrétariat et l'Allemagne (représentée par le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire) ont signé un accord de subvention pour le projet « Utilisation rationnelle des zones humides des Caraïbes à des fins d'atténuation du changement climatique et de conservation de leurs services écosystémiques » pour la période comprise entre 2020 et 2024.
26. Les Parties contractantes et d'autres donateurs potentiels ont été sollicités concernant le financement de postes budgétaires non administratifs prioritaires identifiés dans la Résolution XIII.2, annexe 3. À cet égard, une des principales priorités dont les Parties doivent être conscientes en 2021 est le financement de la COP14, en particulier pour la participation des délégués parrainés. Le Secrétariat souhaiterait que les Parties donnent des indications sur les donateurs potentiels susceptibles de couvrir les frais de voyage afin de permettre à toutes les Parties contractantes de participer à la COP14. Le Secrétariat a fourni des estimations concernant le financement nécessaire au paragraphe 43 ci-dessous et fera tout son possible pour mobiliser des ressources et permettre aux délégués parrainés d'être présents à la session. Le Secrétariat estime qu'il est important d'identifier diverses options pour s'assurer que toutes les Parties contractantes puissent participer à la COP14.
27. Conformément aux instructions de la Décision SC57-51, le Secrétariat a pris des mesures pour mettre fin progressivement au programme du Fonds de petites subventions en allouant une première tranche de financement aux quatre projets approuvés dans cette décision. La deuxième et dernière tranche sera versée en 2021 après réception et examen des rapports finaux sur ces projets, s'ils sont jugés satisfaisants.

28. Le Secrétariat exprime sa sincère reconnaissance aux Parties contractantes et aux donateurs pour leurs contributions volontaires aux activités non administratives de la Convention.

Contributions volontaires de la Région Afrique

29. En 2020, la contribution volontaire nette des Parties contractantes de la région Afrique s'est élevée à 12 000 CHF.
30. Conformément à la Décision SC58-16, et sur la base du solde des contributions examiné par le Comité permanent à la fin de 2018, le Secrétariat a attribué des fonds d'un montant total de 91 000 CHF aux Initiatives régionales Ramsar en Afrique comme suit : 30 333 CHF chacune au Centre Ramsar pour l'Afrique orientale (RamCEA), à l'Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d'Afrique de l'Ouest (WaCoWet) et à l'Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet).
31. La première tranche de ces fonds a été attribuée à WACoWet et NigerWet en 2020 et à RamCEA au premier semestre 2021. Il est prévu que la deuxième tranche soit versée d'ici la fin de l'année 2021.
32. Les fonds reçus en 2019 et 2020 pour une affectation future s'élèvent à 14 000 CHF, comme indiqué dans le document SC59 Doc.8.2 *État des contributions annuelles*, paragraphe 27.

Budget administratif 2021

33. Une synthèse du budget proposé pour 2021 figure à l'annexe 4. Elle comprend le budget approuvé par la COP13 de 5 081 000 CHF, l'utilisation autorisée de l'excédent de 2018 (Résolution XIII.2, paragraphe 15) de 76 000 CHF, les fonds préengagés du budget 2020 à dépenser en 2021 d'un montant de 712 000 CHF et le solde non engagé de 1 590 000 CHF à reporter. Le tableau 1 et le paragraphe 21 ci-dessus expliquent plus en détail quels sont les fonds reportés de 2020 à 2021. Le montant total du budget administratif proposé pour 2021 s'élève donc à 7 459 000 CHF.
34. Comme indiqué dans le document SC59 Doc 21.2, *Rapport du Secrétariat sur les initiatives régionales Ramsar*, le Secrétariat invite le Comité permanent à sa 59^e Réunion à examiner et à approuver l'allocation de fonds aux IRR proposée dans le budget administratif Ramsar pour 2021. Le Secrétariat propose une allocation de 25 000 CHF à chacune des quatre IRR éligibles pour leurs activités en 2021. Par ailleurs, l'Initiative régionale sur le bassin de l'Amazone et l'Initiative SenegalWet, dans leur rapport annuel de 2020, ont demandé chacune 10 000 CHF supplémentaires.

Ajustements apportés au budget approuvé à la COP13

35. Le Secrétariat propose quelques ajustements au budget 2021 approuvé par la COP13. Ces ajustements figurent dans la colonne E du tableau de l'annexe 4. Ces changements concernent les ajustements des salaires du personnel, des autres prestations liées à l'emploi, et des coûts d'embauche et de départ du personnel entre les lignes budgétaires des différents domaines d'activités du Secrétariat. Des ajustements ont été effectués pour assurer un déploiement plus efficace des ressources limitées en personnel et l'équité des grades et des rémunérations par rapport à l'UICN et selon ses estimations, ainsi que pour tenir compte de la rotation des effectifs. Le budget global de dépenses de personnel reste inchangé.

36. Des modifications sont également apportées entre les lignes budgétaires relatives aux déplacements afin de tenir compte des besoins en matière de déplacement liés aux différents domaines d'activités du Secrétariat, tout en maintenant le budget total affecté aux voyages inchangé. Conformément à la Résolution XIII.2, paragraphe 28, le Secrétaire Général est autorisé à effectuer ces changements.
37. Le Secrétariat demande également au Comité permanent d'envisager la présentation des « autres prestations » en une seule ligne budgétaire dans le budget de la prochaine période triennale au lieu de faire apparaître ces coûts dans chaque secteur budgétaire. Ces coûts varient en fonction des titulaires de chaque poste et le fait d'avoir une seule ligne budgétaire pour ces prestations permettrait de s'adapter aux changements de personnel, si nécessaire.

Utilisation des fonds reportés

38. Conformément au document SC59 Doc.13 *Examen de toutes les résolutions et décisions précédentes*, le Secrétariat a estimé à 12 000 CHF les ressources supplémentaires nécessaires pour progresser dans cette tâche, sous réserve de l'approbation du Comité permanent. Ce montant s'ajoute au solde préengagé de 3000 CHF pour 2020 figurant dans l'annexe 4, ce qui porte à 15 000 CHF le budget total nécessaire pour l'examen des résolutions en 2021. Le Secrétariat propose que prélever ces ressources dans le report de 2020 des sommes prévues pour les services juridiques, et demande l'approbation du Comité permanent lors de sa 59^e Réunion.
39. Comme indiqué au paragraphe 23 du document SC59 Doc.10 *Rapport du Groupe de travail sur la révision du Plan stratégique*, le Groupe de travail a estimé à 90 000 CHF le montant des ressources nécessaires. Le Secrétariat propose que ces ressources soient prélevées dans les économies reportées qui n'ont pas été allouées par le Comité permanent lors de sa 58^e Réunion.
40. Le Secrétariat prévoit que des ajustements du budget seront nécessaires en ce qui concerne la provision pour les arriérés de contributions. Le Secrétariat estime que jusqu'à 72 000 CHF seront nécessaires pour augmenter cette provision pour 2021. Ce montant s'ajoute au solde des fonds préengagés de 2020 s'élevant à 68 000 CHF de provision pour les contributions impayées de l'annexe 4, ce qui porte le budget total disponible pour la provision pour les contributions impayées de 2021 à 140 000 CHF. Le calcul de l'estimation de l'augmentation pour 2021 se fonde sur les soldes en souffrance depuis plus de quatre ans, pour lesquels la provision totale de 100 % devra être appliquée. Conformément à la Décision SC58-31, les provisions pour contributions impayées sont présentées dans une ligne budgétaire distincte des dépenses en personnel.
41. En outre, compte tenu des incertitudes que comporte l'exécution du budget auxquelles nous sommes toujours confrontés en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat prévoit que d'autres ajustements pourraient résulter, par exemple, des restrictions de déplacements des organes directeurs et subsidiaires de la Convention pour participer à des réunions en présentiel et des déplacements du Secrétariat.

Utilisation possible des économies réalisées en 2020

42. Le Comité permanent pourrait souhaiter examiner les utilisations possibles des économies réalisées en 2020, compte tenu du fait que le fonds de réserve est à son niveau maximal. Le

Secrétariat présente ci-dessous pour examen quelques suggestions d'utilisations possibles des économies :

- a) 228 000 CHF pour couvrir le déficit du budget administratif affecté aux activités principales du Secrétariat (communications 120 000 CHF, déplacements du personnel 60 000 CHF, GEST 15 000 CHF, et planification et renforcement des capacités 33 000 CHF en raison de la création d'un poste d'assistant financier et comptable (voir paragraphe 18 ci-dessus) pour la période triennale 2022-2024). Cette allocation est prioritaire pour disposer d'un budget minimum pour financer les activités du Secrétariat et le poste d'assistant financier et comptable qui s'est avéré très efficace pour les opérations du Secrétariat ;
 - b) 25 000 CHF pour les préparatifs et la production de ressources pour la Journée mondiale des zones humides 2022, puisque Danone ne finance plus cette manifestation ;
 - c) 12 000 CHF pour la communications sur les Prix Ramsar ;
 - d) 86 000 CHF pour améliorer le site Web de la Convention dont la structure, la conception et la sécurité, au bout de 10 ans, doivent être optimisées et modernisées. The Secrétariat estime la dépense à 150 000 CHF et propose d'utiliser le solde de fonds non administratifs de 64 000 CHF du projet « développement Web », d'où la demande d'un complément de 86 000 CHF à prélever dans les économies du budget administratif ; et
 - e) 600 000 CHF pour couvrir les frais de voyage des délégués de la COP14 si le Secrétariat n'est pas en mesure de réunir la totalité des fonds nécessaires, en raison des difficultés économiques et la concurrence pour ces fonds avec d'autres Conventions.
43. Le Secrétariat recherche actuellement des fonds pour la Journée mondiale des zones humides et il lancera des activités de collecte de fonds pour les déplacements des délégués à la COP14 dès que les dates de sa tenue seront annoncées. Le Comité permanent est invité à examiner les propositions d'utilisation des économies qui lui sont soumises, ainsi que la possibilité d'établir d'autres réserves opérationnelles lorsqu'il décidera de l'affectation des économies identifiées à la fin de la période triennale.

Informations sur d'autres questions

44. Au cours de 2020, le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre des recommandations de l'UICN suite à l'*Examen par l'UICN des finances non administratives*⁴ réalisé en octobre 2018. Grâce à la réactivité et à l'action du Secrétariat, neuf recommandations sur les dix qui ont été faites ont été suivies et soumises à l'Unité de surveillance de l'UICN comme étant entièrement mises en œuvre et clôturées. En ce qui concerne la dixième recommandation, le Secrétariat a pris contact avec l'UICN au sujet de la méthodologie d'auto-évaluation. L'UICN est en train d'élaborer et de mettre des outils en ligne. Le Secrétariat suit ce processus et confirmera si des contrôles internes similaires seraient utiles dans le contexte de la Convention.
45. À la suite de la demande de l'auditeur externe et de la Décision SC57-39 du Comité permanent, la nouvelle méthodologie a été appliquée pour le calcul de la provision pour les contributions à recevoir des Parties contractantes en 2019.
46. Le Secrétariat s'est efforcé d'appliquer les Décisions SC57-44 et SC57-45 visant à encourager le versement des contributions annuelles en temps voulu. En 2020, des rappels a été envoyés par courrier électronique tous les trois mois aux Parties contractantes dont le solde des contributions annuelles n'était pas payé. Pour plus de détails, veuillez consulter le document SC58 Doc.8.3 *État des contributions annuelles*, paragraphes 16-21.

⁴ See <https://www.ramsar.org/document/sc55-doc82-iucn-review-of-non-core-finances>

47. En 2020, sans sa Décision SC58-18, le Comité permanent a examiné la proposition de l'auditeur externe relative à une confirmation groupée des soldes impayés par certaines Parties contractantes en réponse à la Décision SC57-40, et il a approuvé la marche à suivre proposée, comme mentionné au paragraphe 50 du document SC58 Doc 8.2 *Rapport sur les questions financières pour 2019 et 2020*. À la suggestion de l'auditeur externe, le Comité permanent reconnaîtrait en intersession l'état des contributions annuelles. Cette décision a été pleinement appliquée. Le Secrétariat a envoyé au Comité permanent le 4 février 2021 une demande de reconnaissance de l'état des contributions évaluées au 31 décembre 2020. Aucun commentaire n'ayant été reçu dans le délai imparti, les contributions non payées au 31 décembre 2020 sont considérées comme reconnues.

Annexe 1

État financier vérifié au 31 décembre 2020 (modèle de rapport suisse)

I. Bilan au 31 décembre ⁵

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>	Notes	2020	2019
ACTIFS			
Actifs courants			
Liquidités et dépôts bancaires à court terme		5 634	3 827
Comptes à recevoir de Parties contractantes (net)	6	680	2,364
Autres comptes à recevoir	7	85	142
Total actifs courants		6 399	6 333
Immobilisations (nettes)	9	13	16
Total actifs non courants		13	16
TOTAL ACTIFS		6 412	6 349
PASSIF ET SOLDE DE FONDS			
Passifs courants			
Sommes dues à l'UICN		61	367
Autres comptes à payer	8	655	749
Charges à payer		83	71
Total passifs courants		799	1 187
Provisions			
Rapatriement de personnel	5	121	150
Congés	5	125	137
Résiliation de contrats	5	172	154
Total provisions		418	441
Fonds et réserves			
Fonds de réserve administratifs	11	3,318	2 648
Fonds non administratifs - projets	12	1,877	2 073
Total Fonds et réserves		5 195	4 721
TOTAL PASSIF ET SOLDE DE FONDS		6 412	6 349

⁵ Voir les notes afférentes à l'état vérifié sur

https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/report_auditor_ramsar_2020_e.pdf

II. État des recettes et des dépenses pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		2020			2019		
		Notes	Fonds administratifs	Projets non administratifs	Total	Fonds administratifs	Projets non administratifs
Recettes							
<i>Revenus externes :</i>							
		3 779	-	3 779	3 779	-	3 779
		1 066	-	1 066	1 066	-	1 066
		-	12	12	-	2	2
		-	47	47	-	379	379
	10	185	-	185	202	-	202
		5 030	59	5 089	5 047	381	5 428
		-	-	-	(115)	115	-
		5 030	59	5 089	4 932	496	5 428
Dépenses							
<i>Dépenses d'exploitation :</i>							
		(416)	(75)	(491)	(319)	(159)	(478)
		(1 126)	(110)	(1 236)	(1 245)	(174)	(1 419)
		(527)	-	(527)	(640)	0	(640)
		(2 129)	(67)	(2 196)	(2 025)	3	(2 022)
		(4 198)	(252)	(4 450)	(4 230)	(329)	(4 559)
		832	(193)	639	702	166	868
<i>Autres recettes (dépenses) :</i>							
	4	(66)	(3)	(69)	(16)	0	(16)
		-	-	-	-	(227)	(227)
		(96)	0	(96)	(234)	(0)	(234)
		(162)	(3)	(165)	(250)	(227)	(477)
		670	(196)	474	452	(60)	392
ÉTAT DES SOLDES							
pour l'exercice clos le 31 décembre							
<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		2020			2019		
		Fonds administratifs	Projets non administratifs	Total	Fonds administratifs	Projets non administratifs	Total
		2 648	2 073	4,721	2 196	2 133	4 329
	11	670	(196)	474	452	(60)	392
		3 318	1 877	5,195	2 648	2 073	4 721

III. États des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Excédent/(Déficit) des activités liées à l'exploitation	474	392
Amortissement des actifs immobilisés	7	8
Augmentation/(diminution) des provisions pour arriérés de contributions	95	233
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des congés du personnel et des rapatriements	(41)	(17)
Augmentation/(diminution) de la provision pour licenciement	18	7
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir (montant brut)	1 590	(1 764)
Augmentation/(diminution) des dettes envers les organisations partenaires	(307)	29
(Augmentation)/diminution des autres débiteurs	57	(88)
Augmentation/(diminution) des contributions payées d'avance	(183)	10
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer	54	(129)
Augmentation/(diminution) des charges sociales à payer	47	(44)
Montant total des flux de trésorerie liés à l'exploitation	1 811	(1 363)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(4)	(6)
Montant total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4)	(6)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie de l'exercice	1 807	(1 369)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3 827	5 196
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	5 634	3 827

Annexe 2

Résultats du budget administratif 2020 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2020	Budget approuvé (A)	Utilisation autorisée de l'excédent COP par Res. XIII.2 (annuel) (B)	Solde préengagé en 2019 à dépenser en 2020 ³ (C)	Solde non engagé reporté de 2019 à 2020 ¹ (D)	Décisions intersessions approuvées à la SC58 ² (E)	Budget total disponible (F)=A+B+C+D+E	Dépenses effectives (G)	Solde (H)=(F)-(G)
RECETTES								
Contributions des Parties	3 779	0	0	0	0	3 779	3 779	0
Contributions volontaires	1 065	0	0	0	0	1 065	1 065	0
Impôts sur le revenu	225	0	0	0	0	225	185	40
Autres revenus (y compris revenu d'intérêt)	12	0	0	0	0	12	5	7
TOTAL INCOME	5 081	0	0	0	0	5 081	5 034	47
DÉPENSES								
A. Cadres supérieurs du Secrétariat & gouvernance	999	5	0	71	0	1 075	900	175
Salaires et charges sociales	918	0	0	71	0	989	888	101
Autres prestations liées à l'emploi	51	0	0	0	0	51	1	50
Déplacements	30	5	0	0	0	35	11	24
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	492	45	81	69	0	687	474	214
Salaires et charges sociales	360	0	0	0	0	360	325	35
Autres prestations liées à l'emploi	5	0	0	5	0	10	0	10
Programme de CESP	30	0	0	23	0	53	0	53
Communications, traductions, publications et rapports	60	40	0	56	0	156	76	79
Journée mondiale des zones humides	0	0	30	0	0	30	10	20
50e anniversaire en 2021	0	0	13	0	0	13	5	8

Budget Ramsar 2020	Budget approuvé	Utilisation autorisée de l'excédent COP par Res. XIII.2 (annuel)	Solde préengagé en 2019 à dépenser en 2020³	Solde non engagé reporté de 2019 à 2020¹	Décisions intersessions approuvées à la SC58²	Budget total disponible	Dépenses effectives	Solde
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)=A+B+C+D+E	(G)	(H)=(F)-(G)
Appui et développement Web/TI	37	0	38	(14)	0	61	57	4
Déplacements	0	5	0	0	0	5	0	5
C. Appui et conseils aux Régions	1 271	10	96	0	0	1 377	1 056	321
Salaires et charges sociales	1 178	0	0	0	0	1 178	991	187
Autres prestations liées à l'emploi	71	0	0	0	0	71	58	13
Déplacements	22	10	0	0	0	32	7	25
Missions consultatives Ramsar	0	0	96	0	0	96	0	96
D. Appui aux Initiatives régionales (IR)	60	0	87	0	20	167	70	97
Groupe de travail sur les IR Res.XIII.9, par. 9 par. 10	0	0	21	0	0	21	0	21
Rédaction de propositions pour les IRR	0	0	5	0	0	5	5	(0)
Activité 1 : Bassin du fleuve Sénégal	15	0	0	0	0	15	15	0
Activité 2 : Bassin de l'Amazonie	15	0	61	0	0	76	0	76
Activité 3 : Asie centrale	15	0	0	0	10	25	25	0
Activité 4 : Indo-Birmanie	15	0	0	0	10	25	25	0
E. Services scientifiques et techniques	813	5	121	67	0	1 006	564	442
Salaires et charges sociales	649	0	0	31	0	680	454	226
Autres prestations liées à l'emploi	4	0	0	3	0	7	0	7
Déplacements	10	0	0	0	0	10	6	4
Déplacements Président du GEST	5	0	0	2	0	7	0	7
Mise en œuvre du GEST	35	5	0	31	0	71	12	59
Réunions du GEST	50	0	0	0	0	50	6	44
Plan stratégique (2019 - 2021)	0	0	29	0	0	29	29	0
ODD 6.6.1 (Inventaires)	0	0	91	0	0	91	20	72
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	60	0	0	0	0	60	37	23
G. Administration/SISR/Web	418	11	103	26	0	558	447	111
Salaires et charges sociales	315	0	0	0	0	315	312	3

Budget Ramsar 2020	Budget approuvé	Utilisation autorisée de l'excédent COP par Res. XIII.2 (annuel)	Solde préengagé en 2019 à dépenser en 2020³	Solde non engagé reporté de 2019 à 2020¹	Décisions intersessions approuvées à la SC58²	Budget total disponible	Dépenses effectives	Solde
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)=A+B+C+D+E	(G)	(H)=(F)-(G)
Autres prestations liées à l'emploi	1	0	0	0	0	1	1	(0)
Recrutement et indemnités de départ	25	0	0	26	0	51	41	10
Déplacements	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipements/fournitures de bureau	77	0	0	0	0	77	64	13
Planification et renforcement des capacités	0	11	103	0	0	114	29	85
H. Services au Comité permanent	150	0	75	21	0	246	146	100
Appui aux délégués du CP	45	0	0	6	0	51	0	51
Réunions du CP	10	0	0	0	0	10	4	6
Services de traduction pour le CP	60	0	0	5	0	65	61	4
Interprétation simultanée aux réunions du CP	35	0	0	4	0	39	17	22
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	55	0	0	55	41	14
Examen des résolutions (Res. XIII.4)	0	0	20	6	0	26	23	3
J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	529	0	0	0	0	529	529	(0)
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	529	0	0	0	0	529	529	(0)
Divers - Fonds de réserve	349	0	25	665	(20)	1 019	176	843
Provisions pour le personnel	50	0	0	0	0	50	(23)	73
Provision au titre des contributions impayées	0	0	0	162	0	162	94	68
Budget SC58 & et économies non administratives reportées	240	0	0	489	(20)	709	0	709
Gains/pertes liés au change	0	0	0	(29)	0	(29)	65	(94)
Services juridiques	59	0	25	43	0	127	40	87
TOTAL DÉPENSES	5 081	76	588	919	0	6 664	4 363	2 301

Budget Ramsar 2020	Budget approuvé	Utilisation autorisée de l'excédent COP par Res. XIII.2 (annuel)	Solde préengagé en 2019 à dépenser en 2020³	Solde non engagé reporté de 2019 à 2020¹	Décisions intersessions approuvées à la SC58²	Budget total disponible	Dépenses effectives	Solde
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)=A+B+C+D+E	(G)	(H)=(F)-(G)
Sous-total EXCÉDENT/(DÉFICIT)							671	2,254
Corrections dues aux arrondis							1	1
Total Excédent							670	2,253

Notes:

- 1) Report dans la même ligne budgétaire selon Décision SC57-50 du Comité permanent
- 2) Décisions SC58 intersessions approuvées
- 3) Voir le tableau 1 pour le détail des montants préengagés en 2020 à dépenser en 2021

Annexe 3

Projets financés à partir de fonds affectés, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Numéro du projet	Nom du projet	Solde (déficit) at 31 décembre 2019		Dépenses en 2020		
		(DR)/CR	(DR)/CR	(DR)/CR	(DR)/CR	(DR)/CR
Coopération internationale						
R100163	SGF-2009-2020	56	-	(2)	-	54
R100265	SGA-Pre-2016	231	-	-	-	231
R100266	SGA-2016	22	-	-	-	22
R100364	WFF-2014	18	-	8	-	26
R100365	WFF - 2015-2017	208	26	(43)	(3)	188
R100407	IR Asie centrale (Norvège)	3	-	-	-	3
R100408	Fonds Nagao pour les zones humides (NEF Japon)	178	-	(19)	-	159
Total de la coopération internationale		715	26	(57)	(3)	681
Sites inscrits sur la Liste Ramsar						
R100110	RAM	77	5	(18)	(10)	53
Total des Sites inscrits sur la Liste Ramsar		77	5	(18)	(10)	53
Autres						
R100100	Admin	377	-	-	19	396
R100102	Redéveloppementr SISR	39	-	(1)	-	38
R100103	Redéveloppement Web	64	-	-	-	64
R100104	Développement	27	-	-	-	27
R100105	Examen scientifique	33	-	-	-	33
R100106	Plan stratégique 2016	18	-	-	-	18
R100108	Traduction COP12 (FOEN-CH)	45	-	-	-	45
R100190	Cycle de l'eau	11	-	-	-	11
R100311	Rio Cruces	52	-	-	-	52
R100640	COP14 – Chine	(4)	-	-	-	(4)
R100700	CESP	8	-	2	-	11
R100816	Danone 2016-2020	204	-	(67)	(6)	131
R100904	GEST NON ADMINISTRATIF	145	-	-	-	145
R100915	TRAVAUX LIÉS AU GENRE	43	-	(32)	-	11
R101001	WCMC, modèle rapport national en ligne	3	-	(3)	-	-
R101003	MAVA 13-32	7	-	(7)	-	-
R101006	Changement climatique	51	-	(22)	-	28
R101007	Tourbières tropicales	65	-	(12)	-	53
R101108	50e anniversaire Ramsar 2021	-	16	-	-	16
Total pour Autres		1 189	16	(142)	13	1 076
Initiatives régionales						
R100146	Zones humides des Caraïbes	-	-	(2)	-	(2)
R100200	AVC, Initiatives régionales africaines	93	12	(37)	-	68
Total des Initiatives régionales		93	12	(38)	-	66
Grand Total		2 073	59	(256)	-	1 876

Annexe 4

Budget administratif proposé pour 2021

(en milliers de CHF incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2021 Approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13)) (A)	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) (B)	Fonds préengagés de 2020 à dépenser en 2021 (C)	Économies non engagées de 2020 reportées sur 2021 (D)	Proposition du Secrétariat Budget 2021 avec ajustements du budget approuvé par la COP13 * (E)	Budget total 2021 (avec fonds non engagés reportés) (F=A+B+C+D+E)
RECETTES						
Contributions des Parties	3 779	0	0	0		3 779
Contributions volontaires	1 065	0	0	0		1 065
Impôts sur le revenu	225	0	0	0		225
Autres revenus (y compris revenu d'intérêt)	12	0	0	0		12
TOTAL RECETTES	5 081	0	0	0		5 081
DÉPENSES						
A. Cadres supérieurs du Secrétariat et gouvernance	1 033	5	0	175	18	1 231
Salaires et charges sociales	942	0	0	101	60	1 103
Autres prestations liées à l'emploi	51	0	0	50	(42)	59
Déplacements	40	5	0	24		69
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	603	45	164	50	(70)	791
Salaires et charges sociales	462	0	0	35	(70)	427
Autres prestations liées à l'emploi	5	0	0	10		14
Programme de CESP	30	0	53	0		83
Communications, traductions, publications et rapports	60	40	79	0		179
Journée mondiale des zones humides	0	0	20	0		20
50e anniversaire en 2021	0	0	8	0		8
Appui et développement Web/TI	36	0	4	0		40

Budget Ramsar 2021 Approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13)) (A)	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) (B)	Fonds préengagés de 2020 à dépenser en 2021 (C)	Économies non engagées de 2020 reportées sur 2021 (D)	Proposition du Secrétariat Budget 2021 avec ajustements du budget approuvé par la COP13 * (E)	Budget total 2021 (avec fonds non engagés reportés) (F=A+B+C+D+E)
Déplacements	10	5	0	5		20
C. Appui et conseils aux Régions	1 361	10	96	225	(45)	1 647
Salaires et charges sociales	1 214	0	0	187	(35)	1 366
Autres prestations liées à l'emploi	72	0	0	13		84
Déplacements	75	10	0	25	(10)	100
Missions consultatives Ramsar	0	0	96	0		96
D. Appui aux Initiatives régionales (IR)	100	0	97	0	0	197
Groupe de travail sur les IR Res.XIII.9,par. 9 par. 10	0	0	21	0		21
Rédaction de propositions pour les IRR	0	0	(0)	0		(0)
Activité 1 : Bassin du fleuve Sénégal	25	0	0	0		25
Activité 2 : Bassin de l'Amazonie	25	0	76	0		101
Activité 3 : Asie centrale	25	0	0	0		25
Activité 4 : Indo-Birmanie	25	0	0	0		25
E. Services scientifiques et techniques	722	5	114	328	52	1 221
Salaires et charges sociales	575	0	0	226		801
Autres prestations liées à l'emploi	4	0	7	0	42	53
Déplacements	10	0	0	4	10	24
Déplacements Président du GEST	5	0	0	7		12
Mise en œuvre du GEST	35	5	35	24		99
Réunions du GEST	50	0	0	44		94
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	72	0		72
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	43	0	0	23		66
G. Administration/Web	444	11	95	16	45	611
Salaires et charges sociales	323	0	0	3	10	336

Budget Ramsar 2021 Approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13)) (A)	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) (B)	Fonds préengagés de 2020 à dépenser en 2021 (C)	Économies non engagées de 2020 reportées sur 2021 (D)	Proposition du Secrétariat Budget 2021 avec ajustements du budget approuvé par la COP13 * (E)	Budget total 2021 (avec fonds non engagés reportés) (F=A+B+C+D+E)
Autres prestations liées à l'emploi	1	0	0	0		1
Recrutement et indemnités de départ	25	0	10	0	35	70
Déplacements	0	0	0	0		0
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0	13		108
Planification et renforcement des capacités	0	11	85	0		96
H. Services au Comité permanent	150	0	17	83	0	250
Appui aux délégués du CP	45	0	0	51		96
Réunions du CP	10	0	0	6		16
Services de traduction pour le CP	60	0	0	4		64
Interprétation simultanée aux réunions du CP	35	0	0	22		57
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	14	0		14
Examen des résolutions (Res. XIII.4)	0	0	3	0		3
J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	560	0	0	(0)	0	560
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	560	0	0	(0)		560
Divers - Fonds de réserve	109	0	129	714	0	951
Provisions pour le personnel	50	0	0	73		123
Provision au titre des contributions impayées	0	0	68	0		68
Budget SC58 & et économies non administratives reportées	0	0	0	709		709
Gains/pertes liés au change	0	0	0	(94)		(94)
Services juridiques	59	0	61	26		145
TOTAL DÉPENSES	5 081	76	712	1 590	0	7 459

Note: *des ajustements sont apportés au budget approuvé par la COP13 entre les lignes budgétaires existantes, à ne pas reporter